



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PREFECTURE  
DIRECTION DE LA COORDINATION ET DU MANAGEMENT  
DE L'ACTION PUBLIQUE  
Bureau de la coordination et du contrôle de gestion interministériel  
Affaire suivie par Laetitia DALLON  
☎ : 02 40 41 47 66  
✉ [laetitia.dallon@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:laetitia.dallon@loire-atlantique.gouv.fr)

Nantes, le

10 DEC. 2012

Instance de concertation et du suivi du parc éolien off shore de Saint-Nazaire  
Jeudi 15 novembre 2012 à 16h00

\*\*\*

Les diaporamas présentés ainsi que les listes d'émargement sont joints au présent relevé de conclusions.

\*\*\*

M. Christian de Lavernée, préfet des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique, et M. Loïc LAISNE, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique ouvrent la séance.

**1. Présentation du projet de parc éolien off shore par EDF énergie nouvelle**

A l'issue de la présentation, les questions ont porté sur les sujets suivants :

S'agissant des études environnementales déjà réalisées, leur mise à disposition du public est demandée par les membres de l'instance. Par ailleurs, leur réalité et leur contenu sont contestés par certains intervenants.

EDF-énergies nouvelles précise, d'une part, que les ressources bibliographiques existantes ont été utilisées et d'autre part, que les travaux sont en cours depuis 2006. Ces études doivent être complétées et les protocoles seront discutés avec l'instance de concertation. En outre, une étude d'impact complète doit être réalisée dans le cadre des demandes d'autorisations administratives.

Les membres de l'instance demandent également la prise en compte du patrimoine archéologique marin ainsi que de l'importance écologique du banc de Guérande.

EDF-EN explique que des contacts ont été pris avec le service compétent pour établir les diagnostics archéologiques. Ces diagnostics sont prévus par les réglementations.

S'agissant des fondations de l'éolienne, des précisions sont demandées sur le diamètre et la profondeur des mono pieux.

EDF-EN répond, en premier lieu, que cela dépend de la nature des fonds (environ 7m de diamètre et entre 20 et 30m de profondeur). En second lieu, il reste encore un an d'étude pour analyser le choix technique des fondations en fonction des études complémentaires.

Certains membres de l'instance regrettent l'abandon des jackets moins impactants pour l'environnement (démantèlement, flux marins).

S'agissant de la détermination des zones propices, les services de l'Etat rappellent le contexte de la définition de ces zones et la procédure de concertation mise en place avec l'ensemble des acteurs. Les différentes contraintes ont été superposées pour identifier des zones de moindre contraintes.

La communication des données utilisées est sollicitée.

S'agissant de la capacité du parc, il est demandé de justifier que le parc permettrait d'alimenter 720 000 habitants.

Pour conclure, le préfet précise que le rôle de l'instance est précisément d'apporter son expertise technique pour l'élaboration des protocoles d'études et pour alerter sur les sujets devant faire l'objet d'une attention particulière.

Les questions relatives à la pertinence du parc seront traitées lors du débat public.

## 2. Présentation des principes de raccordement par Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

A l'issue de la présentation, les questions ont porté sur les sujets suivants :

S'agissant du point d'atterrage des câbles, les membres de l'instance regrettent le manque d'information.

S'agissant du raccordement à terre, des précisions sont demandées sur le parcours du câble le long des routes et sur la surface du poste de raccordement.

Les services de l'Etat rappellent que le débat public ne couvre pas le raccordement. La procédure de concertation suivra son cours conformément aux règles applicables pour les raccordements électriques (détermination d'une aire d'étude puis d'un fuseau).

## 3. Installation de groupes de travail

Le secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique présente les groupes de travail de l'instance de concertation.

Trois groupes sont proposés :

Groupe	Pilote proposé
Usages (dont pêche)	DIRM
Environnement et paysage	DREAL
Socio-économie	Sous-préfet de Saint-Nazaire

Les groupes sont ouverts à tous, chaque membre de l'instance pouvant s'inscrire dans tous les groupes. Ils se réuniront au moins deux fois avant l'ouverture des réunions du débat public. Les réunions auront lieu à Saint-Nazaire.

Le représentant du COREPEM souhaite la constitution d'un sous-groupe pêche qui aborde tous les sujets de manière transversale. Il est proposé une réunion spécifique pour les pêcheurs du groupe usages.

Les membres de l'instance demandent la communication de documents avant les réunions et souhaitent la plus grande transparence.

En l'absence d'autre question, le préfet remercie les participants et lève la séance.

  
Jean-Pierre LABONNE

  
Christian de LAVERNÉE